

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE

Nombre de conseillers	
- en exercice	50
- présents	27
- pouvoirs	10
- abstentions	5
- votants	32
- pour	32
- contre	0
-	

OBJET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril,

Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur COLONNA François,

Étaient présents :

Ambiegna : MARCHI Jean-Michel,

Arbori : L'HOSPICE Stéphane,

Arro : ANGELINI Christian,

Calcatoggio : CHIAPPINI Charles, DONZELLA Daniel,

Cannelle : MATTEI Marie-Dominique,

Casaglione : ALFONSI Ours-Pierre, ROSSINI Valérie

Coggia : COGGIA François,

Cristinacce : VERSINI Antoine,

Letia : CHIAPPINI Angèle,

Marignana : CECCALDI Mathieu,

Murzo : PAOLI François,

Orto : RUTILY Nicolas,

Ota : GAUDENS Xavier,

Partinello : CARDI Christian

Piana : CASTELLANI Pascaline,

Poggiolo : PINELLI Jean-Laurent,

Renno : LUCIANI Xavier

Salice : GIORDANI Jean Pierre,

Sant' Andrea d'Orcino : LECA Réjane,

Sari d'Orcino : PINELLI Michel,

Serriera : LECA Barthélémy

Vico : COLONNA François, FONDEVILLE Jean-Pierre, ZANNIER Mario, KALPAKIS Pierre

Avaient donné pouvoir :

Calcatoggio : CAMPINCHI Jean-Laurent à CHIAPPINI Charles,

Guagno : COLONNA Paul à RUTILY Nicolas

Ota : DE PIANELLI Pierre-Paul à GAUDENS Xavier,

Osani : ALFONSI François à CECCALDI Mathieu,

Pastricciola : LECA Stéphane à GIORDANI Jean Pierre,

Piana : ORSINI Ange-Marie à CASTELLANI Pascaline,

Rezza : POMPONI Paul François à FONDEVILLE Jean-Pierre,

Rosazia : POLI Ange-Xavier à COLONNA François,

Soccia : BARTOLI Jean-François à CARDI Christian,

Vico : CIANELLI Louis à ZANNIER Mario

Etaient absents :

Azzana : LECA Thierry

Balogna : GRISONI Dominique,

Cargèse : ALESSANDRI Jérôme, ALESSANDRI Stéphanie, FRIMIGACCI Lucie, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle, GARIDACCI François, POGGI Dominique, PAOLI Jean-Paul,

Coggia : CERVIOTTI Jean-Louis, COGGIA Jean-Dominique

Evisa : GIANNI Jean-Jacques,

Lopigna : NEBBIA Alain,

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil communautaire.

Madame CHIAPPINI Angèle, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Le Président donne la parole à Madame CASTELLANI Pascaline, responsable de la commission des finances.

Madame CASTELLANI présente et explique au conseil communautaire le compte de gestion 2021 de la collectivité. Elle précise qu'il correspond au compte administratif 2021.

Le conseil communautaire :

Après avoir délibéré,

Approuve et vote le compte de gestion 2021 de la Communauté de communes Spelunca-Liamone.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture.

Nota : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 7 avril 2022.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérécurrs citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Le président

The image shows a blue circular official seal of the 'Communauté de Communes Spelunca-Liamone' with a central emblem. A black ink signature is written across the seal.